

Réponse de la liste « Limoges Front Populaire » conduite par Damien Maudet

Tout d'abord, nous vous remercions pour cette saisine, et saluons les propositions que vous avancez. Nous ne pouvons qu'être en accord avec votre vision de la société, et nous espérons être en capacité, au lendemain du 22 mars, de faire de Limoges un territoire accueillant pour toutes et tous. Une ville fière, verte, et solidaire.

Cette vision est d'ailleurs incarnée à multiples reprises par des personnalités présentes sur notre liste, notamment Roger Normand et Jean-Pierre Orfèvre.

Concernant, vos propositions, voici les commentaires et éléments de réponse que nous pouvons vous apporter.

➤ Reconnaissance du monde associatif.

Le monde associatif est un acteur essentiel de la vie de la cité, pour une société épanouie, émancipatrice, et dynamique.

- Les associations favorisent l'engagement de milliers de citoyens dans les différents domaines de la société (Solidarité, Sport, Culture, Environnement, Économie, ...)

Une société engagée gage d'émancipation individuelle et collective, créatrice de liens humains essentiels au vivre ensemble et à une démocratie vivante.

- Les associations sont des acteurs essentiels de l'économie locale, représentant plus de 15% de l'emploi privé sur le territoire.

- Les associations, par leur action volontariste, ou par des financements dédiés, sont des acteurs fondamentaux de la mise en œuvre des politiques publiques.

Ainsi, fort de ces convictions, nous avons à cœur de permettre aux associations de vivre, grandir, s'épanouir, dans l'intérêt de l'ensemble des limougeaud(e)s. Au-delà de nos actions programmatiques, vous nous trouverez à vos côtés pour batailler auprès des instances, notamment étatiques pour soutenir l'emploi associatif.

Notre réflexion programmatique, aussi riche soit elle, basée sur le travail de centaines de personnes répartis en groupes thématiques ne peut avoir anticiper tous les sujets, tous les besoins, toutes les demandes, notamment des associations. Mais un principe fort est acté : les associations sont des acteurs fondamentaux, et elles doivent principalement être soutenues dans le cadre de leur fonctionnement, dans le respect de leur projet associatif.

- Mettre en place des politiques qui favorisent l'engagement associatif :

L'engagement citoyen dans les associations est essentiel, et une Municipalité doit l'accompagner, notamment par la promotion des montées en compétence, mais aussi par une valorisation des bénévoles.

Au-delà du forum des associations, des temps réguliers, mensuels, par thématiques seront mis en place pour rendre visible le travail des associations et permettre de nouveaux espaces de promotion.

Enfin, nous prévoyons de co-construire, avec le monde associatif, des nouvelles modalités de coopération, tant sur les financements que sur des aspects logistiques. Ce travail devra permettre de recentrer les ressources salariés comme bénévoles sur le cœur des projets associatifs.

- Financer durablement la vie associative :

Comme indiqué précédemment, dès que possible la subvention de fonctionnement sera privilégiée aux appels à projets; et nous travaillerons aux déploiements de conventions de financement pluriannuel.

En effet, nous devons faire confiance aux associations, et leur permettre de travailler sur la

durée. Ce travail sur la forme s'inscrira dans un contexte :

- d'augmentation du budget dédié à au soutien des associations
- de clarification et de transparence sur l'attribution des subventions municipales.

Egalement, un Pass'assos sera déployé pour aider les jeunes à adhérer à des associations culturelles ou sportives.

Structurellement, afin d'offrir davantage de locaux permanents aux associations qui en ont besoin, et pallier la suppression de la maison des associations de Beaubreuil, une maison des associations sera ouverte, en concertation avec les acteurs.

De plus, par le biais de Limoges Métropole, et plus précisément de Limoges Habitat, nous souhaitons orienter une partie des investissements sur la création de lieux dédiés aux activités associatives à vocation sociale (ex: construction d'un bâtiment par Limoges Habitat permettant d'accueillir Pension de familles, CADA, ... l'opérateur d'action sociale devient locataire du bâtiment co-pensé avec eux; et les logements diffus qu'ils occupaient jusqu'à présent reversés dans le parc de droit commun)

- Renforcer la coopération entre les collectivités et les associations :

Comme indiqué précédemment, nous souhaitons un tissu associatif dynamique, structurant et émancipateur pour la ville. Cela ne pourra être réalisé sans coopération et confiance. Des outils de concertation, en bilatéral avec les structures, ou de manière plus élargie par thématique, quartiers, ... seront mis en œuvre. Il s'agit d'une condition sine qua none à la réussite d'un mouvement associatif, relai et amplificateur de l'action publique.

Cette confiance s'appuiera sans faille sur le principe de respect des libertés associatives.

Nous en serons garants.

Opérationnellement, dans un premier temps, cette coopération dans un climat de confiance mutuelle pourra bien entendu mener à une co adaptation de la charte des engagements réciproques signée entre Le Mouvement Associatif et l'Etat.

- Développer un accompagnement de qualité sur tout le territoire :

La municipalité doit être une force facilitatrice de la mise en œuvre des projets associatifs.

Dans un premier temps, la mise à disposition de locaux sera facilitée, et la gratuité redeviendra la norme.

De plus, les démarches en cas d'organisation d'événements favorisant les liens sociaux et le bien vivre-ensemble, sur l'espace public ou dans les salles municipales, seront simplifiées et accélérées.

Concernant le Guid'Asso, que nous n'avons pas identifié comme un levier majeur, dans le cas où en tant qu'expert de votre d'intervention vous estimez qu'il doit être plus investi et ancré dans le territoire, nous travaillerons ensemble en ce sens.

➤ Plaidoyer concernant les secteurs d'interventions de la MDH

- La Défense de la démocratie

Nous nous engageons à faire de Limoges une ville démocratique, loin des standards actuels, malgré la présence d'un adjoint chargé de ces questions. Il s'agit d'un souhait fort, où nous nous ferons accompagner par des structures spécialisées extérieures pour modifier les paradigmes actuels.

Nous souhaitons instaurer une gouvernance transparente, sincère, respectant la charte Anticor que la Ville de Limoges signera à nouveau, après s'en être retirée. Dans une suite logique, les élus étant là pour servir et non se servir, des privilèges seront retirés (voiture de fonction, ...), dans un contexte de limitation du cumul des mandats et des indemnités.

Les limougeaude et limougeaude disposeront de modalités nombreuses pour faire valoir leur droit, la démocratie devant vivre entre deux élections.

- Création d'un droit d'interpellation des élus sur la base de questions écrites transmises en amont des Conseils municipaux

- Création d'un droit d'ouverture de débat en conseil municipal sur la base d'une

pétition ayant atteint un certain seuil.

- Instauration d'un Référendum d'initiative citoyenne municipal sur la base d'un seuil de signature atteint.

En sens inverse, pour les grands projets, la municipalité sollicitera les citoyen(ne)s dans le cadre de référendums locaux précédés d'une phase obligatoire d'information et de débat. De plus, afin d'accompagner les initiatives citoyennes, un budget participatif sera mis en œuvre, sur la base de propositions émanant de la population, et non sur orientation municipale.

Au delà, et dans le même esprit, des espaces d'expression et de concertation seront ouverts ou renforcés (Conseil de quartier)

- La Protection des Droits humains

Nous souhaitons une Ville Fièrre, Verte, et Solidaire. Comment respecter cet engagement sans protéger toutes les personnes présentes sur notre territoire ? A ce titre, nous adhérons à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA)

Dans la continuité du travail avec le collectif zéro enfant à la rue, nous mettrons en œuvre un plan concerté permettant d'une part d'accueillir en urgence les familles à la rue, et d'autre part de permettre un accès à des situations pérennes.

Sur tous les quartiers, pas seulement les QPV, nous créeront des lieux d'accueil, d'informations, d'accès aux droits : les Maisons Municipales Sociales et Solidaire. Dans les quartiers au tissu associatif actif, ces solutions s'appuieront, et valoriseront l'existant. De même, sur les quartiers en déshérence de service public, commerces de proximité, ou d'accès soins, nous ferons en sorte que chacun puisse avoir accès aux essentiels du quotidien.

Jeunes, Chômeurs, Familles précaires, Personnes Âgées, nous ne laisserons personne sur le bord du chemin, avec des actions ciblées pour toutes et tous :

- Projet de création d'un territoire Zéro chômeur
- Kit de fourniture scolaire
- Bus gratuit pour les moins de 26 ans
- Aide à l'installation pour les jeunes
- Soutien aux associations d'aide alimentaire
- Equipe mobile de lutte contre l'isolement des personnes âgées
- Soutien à la création d'une maison des femmes et de la santé
- Gratuité des 1ers mètres cube d'eaux
- Lutte contre la précarité menstruelle
- Une ville 100% accessible
- Une meilleure protection des locataires (extension permis de louer), dans des logements mieux isolés
-

- Facilité l'ouverture au monde et à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

La culture comme base d'ouverture avec la traduction en actes des quatre grands principes pour guider la politique culturelle, inscrits dans la loi depuis 2015 et jamais appliqués :

- Permettre aux personnes d'accéder à leurs cultures et à celles des autres ;
- Favoriser la liberté d'expression artistique ;
- Élaborer le vouloir-vivre ensemble ;
- Favoriser les interactions entre les cultures.

Ainsi, à titre d'exemple, tous les élèves verront un spectacle de théâtre ou un concert chaque année : les représentations seront choisies dans les CCM, l'Opéra-Théâtre et les salles de spectacles de Limoges; Et tous les élèves seront initiés à la pratique d'un instrument durant leur scolarité.

La lutte contre les discriminations, un enjeu pris à bras le corps avec la nomination d'un·e

adjoint·e à l'égalité, à la diversité et à la lutte contre les discriminations, avec un mandat clair et un budget dédié. Cela commencera par la formation de tous les agent·e·s, élu·e·s municipaux et des associations bénéficiant de subventions à la prévention du sexisme, des violences sexistes et sexuelles, et contre toutes les discriminations (lgbtphobie, racisme, antisémitisme, validisme...). Nous sommes tous responsables, nous devons tous être outillés. Cela passera également par les plus jeunes : ateliers sur les stéréotypes, la lutte contre les discriminations et le cyberharcèlement.

Dans la mesure du possible des territoires, la Ville de Limoges travaillera à des jumelages de solidarité internationale, notamment avec des villes de Palestine et d'Ukraine. Au-delà, les projets de coopérations solidaires internationales seront facilités dans des modalités à concerter.